



A : 24, rue Louis Blanc 75010 Paris
T : +33 6 28 27 7000
W : www.2adeveloppement.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Inscription - conditions d'admission

L'accueil commercial téléphonique au 06 28 27 7000 permet d'obtenir, du lundi au vendredi, des informations sur nos offres de formation et leurs conditions de réalisation, et de réserver une place dans une formation.

1. Le financement de la formation est pris en charge (totalement ou partiellement) par un organisme tiers : Fonds d'assurance formation, AFDAS, FONGECIF, Pôle Emploi, AGEFIPH, etc.

- Excepté dans le cas d'une prise en charge par l'AFDAS, pour laquelle 2A Développement fournira au candidat la demande de financement, il incombe au participant de fournir à 2A Développement le dossier de demande de financement de l'organisme tiers. 2A Développement s'engage à le compléter et à le retourner au participant dans les plus brefs délais.
- L'inscription du participant ne sera considérée comme validée qu'à réception de la réponse positive de l'organisme financeur et dans la limite des places disponibles.
- Si la prise en charge par l'organisme financeur n'est que partielle, le participant doit régler le montant restant à sa charge au plus tard le premier jour de sa formation, par un chèque libellé à l'ordre de 2A Développement ou par virement.
- Une facture lui sera envoyée dans les meilleurs délais.

2. Le financement de la formation est pris en charge par le participant

- À réception de sa demande d'inscription, une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 10 jours, accompagnée d'une convention de formation professionnelle.
- Pour valider son inscription, le participant doit retourner à 2A Développement cette convention signée par retour de courrier. Au-delà du délai de rétractation légal dont il bénéficie (10 jours à compter de la signature du contrat), il doit faire parvenir à 2A Développement par virement ou par un chèque libellé à l'ordre de 2A Développement un acompte correspondant à 30 % du montant de la formation.
- Le solde du montant de la formation devra être réglé conformément à l'échéancier défini dans le contrat. Une facture sera envoyée au participant dans les meilleurs délais.
- Le participant devra faire parvenir à 2A Développement au moins 5 jours ouvrés avant le premier jour de formation, les éléments attestant de sa protection sociale et de sa couverture pour les risques accident du travail / maladie professionnelle. Si le participant n'est pas couvert, il est de sa responsabilité d'adhérer, à ses frais, pour la durée de la formation, à une assurance volontaire individuelle auprès de la CPAM de son lieu de résidence.

Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui seront adressés personnellement au minimum deux semaines avant le début de la formation.

3. Le financement de la formation est pris en charge par l'employeur du participant

- À réception de la demande d'inscription du candidat (en ligne ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 10 jours, accompagnée d'une convention de formation professionnelle destinée à son employeur.
- L'employeur doit confirmer par courrier l'acceptation de la prise en charge de la formation, au moyen d'un bon de commande et/ou d'une convention de formation professionnelle signée. Cette confirmation validera l'inscription.
- En cas de prise en charge de tout ou partie du montant de la formation par un organisme tiers, l'employeur s'engage à en informer 2A Développement et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.
- Si la prise en charge par un organisme tiers n'est que partielle, le solde est à la charge de l'employeur.
- Si l'employeur n'a pas fourni la preuve de la prise en charge par un organisme tiers dans un délai de 20 jours à compter du début de la formation, la facture sera établie au nom de l'employeur.
- Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation seront adressés à l'employeur au minimum deux semaines avant le début de la formation.
 - Certaines formations requièrent la présentation d'un Curriculum Vitae et d'une lettre de motivation. Au regard de ces éléments, 2A Développement se réserve le droit de refuser toute personne ne répondant pas aux critères d'admission définis pour la formation.

Conditions financières

- Les différents supports et documents indiquent le prix HT ainsi que le prix TTC et le montant de la TVA au taux en vigueur. Le prix TTC à régler pour le stage, et pouvant bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle par un organisme tiers, n'inclut ni le coût des repas, ni celui de l'hébergement ou des moyens de transport.
- En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme tiers, l'entreprise, ou selon le cas le participant, s'engage à payer le montant qui resterait dû à 2A Développement en cas de défaillance dudit organisme.

Désistement - abandon - interruption

- Tout désistement devra être confirmé par écrit au plus tard dix jours ouvrés avant le début de la formation.
 - Au-delà de ce délai, 2A Développement facturera les débits suivants :
 - 50 % du montant de la formation si le désistement intervient entre le 10^{ème} et le 6^{ème} jour ouvré précédant l'ouverture du stage,
 - 100 % du montant de la formation s'il intervient dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés ou en cas d'abandon en cours de formation.
 - Dans le cas où l'organisme tiers ne prend pas en charge le montant de la quote-part de la formation non effectuée par le participant, celui-ci devra être réglé à 2A Développement selon les modalités suivantes :
 1. Si la formation est prise en charge (totalement ou partiellement) par un organisme tiers, le participant s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à 2A Développement.
 2. Si le montant de la formation est pris en charge par le participant, le participant s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à 2A Développement.
 3. Si la formation est prise en charge par l'employeur directement ou via un organisme tiers, l'employeur s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à 2A Développement.
- En cas d'abandon en cours de formation pour un cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence en vigueur (tel que guerre, tremblement de terre, révolution, etc.), seules les prestations réellement dispensées au participant seront dues, au prorata du temps de formation accompli.

Toute formation commencée et interrompue sur décision de 2A Développement suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un participant sera due dans son intégralité.

Report - annulation

- 2A Développement se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation au plus tard deux semaines avant le début de la formation sans que le participant et/ou l'entreprise puisse prétendre à un quelconque dédommagement.
- En cas de formation annulée le participant ou l'entreprise en sera avisé(e) par courrier ou par mail dans le respect de ces délais, et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées.

Modalités pratiques - responsabilités

- 2A Développement se donne une obligation de moyens pour les formations proposées.
- Dans le respect des objectifs pédagogiques, le déroulement du contenu et les moyens utilisés tels que définis sur les documents d'information relatifs à la formation sont susceptibles d'être adaptés à l'initiative du responsable de la formation.
- Par ailleurs, 2A Développement ne pourra être tenu pour responsable des modifications susceptibles d'intervenir en cours de formation à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.
- Nos emplois du temps sont spécifiques à chaque formation. Les horaires seront communiqués aux stagiaires lors de l'inscription.
- Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue du stage, sous réserve d'une participation conforme aux exigences de 2A Développement.
- Le participant est tenu de respecter le règlement intérieur qui est consultable sur place, et qui figure dans le livret d'accueil transmis après validation de l'inscription. Un exemplaire du règlement intérieur peut également être obtenu sur demande.
- Les participants désireux d'utiliser leur véhicule personnel pour venir à 2A Développement sont invités à vérifier auprès de leur assureur qu'ils sont couverts pour ces trajets.

Toute notification de commande vaut acceptation de ces conditions. En cas de litige, la contestation sera portée devant les tribunaux compétents de Paris. Les conditions générales intervenant entre les organismes tiers, les employeurs ou leurs mandataires, et/ou les participants ne sont pas opposables aux présentes conditions.

Mise à jour du 08/09/2020